

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

9, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

EMPIRISME

On s'occupe avec ardeur dans les cercles officiels, dans la presse et ailleurs, de divers projets de loi concernant les récidivistes et cette écœurante tribune de misérables qui exploitent la prostitution.

Ce qui est hors de tout débat, c'est que depuis 1826, date de la création de notre statistique criminelle, le nombre proportionnel des accusés de crimes ou de délits contre les personnes ou les propriétés n'a pas cessé d'aller en augmentant. D'autre part, depuis une trentaine d'années les vices honteux engendrés par le développement de la prostitution, tendent à s'infiltrer de plus en plus dans les classes qui, jusqu'à cette époque, avaient été le moins infectées de cette lèpre.

C'est une vérité historique que personne ne contestera que sous l'ancien régime les profits et bénéfices de la prostitution étaient les plus beaux fleurons des couronnes nobiliaires :

« Sachez, écrivait Paul-Louis, sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble, mais je dis de noble race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes ; vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons ; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni en allaitant leurs enfants. Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor pour nous, serait la ruine du courtisan... Ce n'était pas tout d'assassin Jacques Cœur et le maréchal d'Ancre ; il fallait pour avoir leurs biens le bon plaisir, l'agrément du roi, c'est à dire des femmes qui gouvernaient alors le roi ou son ministre. Bref, comme il n'est, ne fut, ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail, pour la noblesse non plus, il n'y en a qu'un, et c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom. »

Depuis longtemps la race noble n'existe plus qu'à l'état de souvenir, mais convenons que la classe privilégiée qui l'a remplacée ne vaut pas mieux, comme moralité, que sa devancière. Nous aurions beau jeu s'il ne nous répugnait de remuer le bourbier des classes dirigeantes. Elles ont semé l'immoralité, la débauche et la corruption sous toutes leurs formes, ne devaient elles pas recueillir immanquablement le crime et l'abjection !

La criminalité, cette fille aînée de la misère, nous envenime. On va donc édicter des lois répressives contre les récidivistes pour crimes et délits et contre les souteneurs et les proxénètes de bas-étage. Quant aux entrepreneurs et aux figaros de haute volée, la loi demeurera impuissante ; et c'est inévitable ; ceux-là échapperont à son action, mais l'exemple restera.

On conçoit en effet qu'on puisse poursuivre pour excitation à la débauche une femme Leroy, malgré la protection que lui accorde un Andrieux quelconque. Mais comment atteindre tel chef d'usine ou de manufacture, tel patron d'atelier ou de magasin qui fait de la prostitution la condition sine qua non du travail. Prostitue-toi ou ne mange pas, est la loi générale pour les malheureuses jeunes filles ou femmes qui n'ont que leur travail pour seule ressource. Elles succombent et vont grossir l'armée menaçante du vice. La femme déçue provoque fatalement chez l'homme une déchéance pire encore. La femme que tout le monde nomme, donne naissance à l'homme sans nom.

Nous qui ressentons une haine vigoureuse contre toutes les exploitations, celle du travail comme celle de la chair, celle de l'homme comme celle de la femme, comme celle de cette chose sacrée, l'enfance, nous ne trouvons pas

d'expressions assez fortes pour stigmatiser les corrupteurs et corrompus ; les corrupteurs, parce que ce sont les vrais criminels, les responsables au premier degré ; les corrompus, parce que c'est la seule façon d'honorer ces ouvriers honnêtes, ces travailleurs probes qui, malgré les angoisses de la misère, les exemples les plus malsains, les tentations enivrantes, n'ont jamais failli à eux-mêmes.

Les lois répressives sont rarement de bonnes lois. Nous préférons les lois qui préviennent le mal aux lois qui le répriment.

La répression n'atteint pas la maladie dans ses racines. Elle sert tout au plus à l'entretenir, quand elle ne la développe pas. Brüller, n'est pas répandre, disait Camille Desmoulins à Robespierre. Ici on peut dire avec non moins de vérité, réprimer, n'est pas guérir.

Faites des lois qui suppriment l'exploitation des hommes, des femmes et des enfants ; abordez la question de l'organisation du travail ; mettez plus d'instruction, plus d'équité, plus de justice en bas, et moins de monopoles, de privilèges et d'oppression en haut, et vous aurez moins de récidivistes et plus de moralité.

En haut comme en bas, vous aurez à coup sûr moins de voleurs et moins de proxénètes. Ce n'est pas la loi qui garantira la moralité publique ; ce sera nos institutions.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

78 Télégraphiques spéciales

LES JOURNAUX

Paris, 30 avril.

La République française rappelle aux royalistes que les écoles privées n'échappent pas à l'inspection. Il faudra s'imposer quelque réserve et ne point oublier les conseils de la prudence.

Le Soleil dit que la discussion réduira fatalement le parti républicain à une stérilité complète et à une impuissance absolue. Il n'y a donc rien à attendre de la reprise des travaux parlementaires.

Le XIX^e Siècle engage la Chambre à laisser dire les détracteurs et à répondre par des actes à leurs accusations déclamatoires.

La Paix annonce que M. Freppel a reçu l'ordre du ministre des cultes de restituer une somme dépassant 16,000 francs comme ayant été indûment perçus par le prélat, qui aurait cumulé, contrairement à la loi, deux indemnités parlementaires avec l'intégralité de son traitement épiscopal.

Le Parlement regretterait vivement que la discussion du budget soit renvoyée en octobre ou en novembre.

La Justice dit que si le bruit persistant de l'histoire d'un député qui aurait fait profiter sa femme d'un billet de circulation falsifié est vrai, le devoir s'impose à ce député de donner immédiatement sa démission.

Le Mot d'Ordre assure que les conflits élevés dans le sein du conseil municipal ne peuvent pas faire échouer le projet du rétablissement de la mairie centrale de Paris.

Les réactionnaires et les césariens, dit-il, n'auront pas la satisfaction de profiter d'un dissentiment accidentel entre de solides républicains.

LA LOI SUR LES RÉCIDIVISTES

Paris, 30 avril.

Le ministre de l'intérieur va déposer, à la rentrée, un projet de loi sur les récidivistes. Ce projet, en ce qui concerne les causes de transportation, est analogue à celui déposé par M. Waldeck Rousseau. Celui-ci, en effet, avait déposé en son nom personnel le projet préparé par M. Camescasse, le préfet actuel de police, qui était également en fonctions sous le ministère Gambetta.

Mais le ministre actuel a complété le projet en ajoutant les conditions de transportation et en fixant un certain nombre de points que le projet Waldeck Rousseau a laissés sans solution. D'après ce projet la transportation hors de France serait appliquée par les tribunaux à tout individu condamné pour récidive de crime à délit, de délit à crime, de crime à crime, et pour la récidive de délit à délit au cinquième délit.

Les individus, ainsi transportés, ne pourraient être rapatriés, sauf dans des circonstances absolument exceptionnelles.

les, et encore dans ce cas, ils ne pourraient rentrer en France qu'après un délai de dix années au lieu de transportation.

La colonie où se ferait la transportation n'est pas encore absolument choisie : toutefois, on a décidé que les transportés y seraient internés, mais non emprisonnés. Ils pourraient travailler librement.

Le transport est évalué à 500 francs par individu et l'entretien à 500 francs par individu.

Un règlement d'administration publique achèvera de fixer les points que le projet de loi ne résout pas.

LE BUDGET

Paris, 30 avril.

A L'OFFICIEL

M. Girard, directeur du commerce intérieur, et Panvel, inspecteur général des services sanitaires, sont adjoints à la commission de la mer du Sahara.

M. Houette, inspecteur des finances, est nommé membre de la commission de révision du décret de 1862 sur la comptabilité publique, en remplacement de M. Brédif, chargé d'une mission temporaire en Egypte. M. Baudoin, médecin principal de première classe, chef du service sanitaire du corps d'occupation en Tunisie, est nommé médecin inspecteur, en remplacement de Legouët, promu médecin inspecteur général.

M. Fourret, avocat, est nommé juge à Saint-Jean-de-Maurienne, en remplacement de M. Charvin, nommé à Bonneville. M. Desnoyers, appelé à la perception de Vannes et non installé, est nommé à Chalons-sur-Saône (première classe), en remplacement de M. Palasne de Champeaux, nommé à Vannes.

LA COMMISSION DU BUDGET

Le budget ne pourra être voté par la Chambre qu'au mois de juillet prochain au plus tôt et peut être même, la discussion en sera renvoyée à la session de novembre. D'après les usages, en effet, la Commission du budget consacre en moyenne deux mois à l'examen détaillé du budget, mais elle a toujours achevé la plus grande partie de sa tâche avant les vacances de Pâques ; cette année, elle n'a pas encore commencé ses travaux, elle n'a encore tenu que deux séances depuis sa formation, elle n'aura donc pas trop de mois de mai et de juin pour accomplir son travail. En tenant compte des délais d'impression et de distribution des rapports, on voit que la discussion devant la Chambre ne pourra venir que dans le courant de juillet au plus tôt.

LEGS FRÉDÉRIC THOMAS

L'Académie française a refusé d'accepter le legs de M. Frédéric Thomas, en faveur des femmes les plus fécondes, disant que c'est l'affaire de l'Assistance publique.

Cette décision est mal accueillie.

M. DE LESSEPS ET LA MER D'AFRIQUE
M. de Lesseps continue, avec sa haute autorité et son zèle infatigable, à préconiser le projet d'une mer intérieure en Afrique.

Hier soir, M. de Lesseps a présidé, à la Sorbonne, l'Assemblée générale de la Société géographique de Paris.

Plus de trois mille personnes assistaient à cette séance scientifique.

Le célèbre ingénieur a prononcé un grand et remarquable discours sur la mer Africaine.

Le capitaine Gallien a ensuite pris la parole et a fait un récit de sa mission dans le Haut Niger.

RÉFORME JUDICIAIRE

La commission de la réforme judiciaire sera convoquée pour la semaine prochaine.

Le rapporteur, M. Pierre Legrand, a rédigé son rapport pendant les vacances et va en donner lecture à la commission à sa première séance.

La question de la magistrature pourra donc être mise à l'ordre du jour de la chambre dans la seconde quinzaine de mai.

SUICIDE D'UN MINISTRE

Le ministre plénipotentiaire d'Italie au Mexique s'est suicidé.

ORGANISATION DES ÉCOLES

Le Journal officiel publie une circulaire de M. Jules Ferry sur l'organisation des écoles à plusieurs classes. M. Jules Ferry recommande aux inspecteurs d'académie de faire comprendre aux municipalités que, dans les communes d'un territoire étendu, il vaut mieux créer des groupes scolaires nombreux au lieu de multiplier les classes dans les mêmes écoles. Des crédits seront accordés aux communes disposées à entrer dans cette voie.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Paris, 30 avril.

Voici le texte du projet de loi relatif à la création d'un crédit agricole qui sera déposé, dès la rentrée, sur le bureau de la Chambre par M. de Mahy :

Proposition relative au cheptel

Article 1^{er}. — Les dispositions des articles 1800 à 1831 du Code civil, ainsi que celles de l'article 1711, cinquième alinéa, sont remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 2. — Le cheptel d'une ferme comprend les objets mobiliers qui la garnissent et servent à son exploitation.

Il se compose des animaux et des instruments affectés à la culture du sol et à l'utilisation des produits.

Art. 3. — Les parties déterminent librement leurs stipulations relatives au cheptel, en se conformant aux règles qui régissent les conventions.

Art. 4. — Le contrat de cheptel doit être rédigé par écrit et enregistré dans les quinze jours de sa date.

S'il est consenti au profit d'une personne qui occupe la ferme à titre de locataire et par un autre que le propriétaire de ladite ferme, ce contrat doit être signé par le propriétaire dans le mois qui suit la date de l'enregistrement.

A défaut de cette signification, le propriétaire, qui a ignoré l'existence du contrat, peut exercer sur le cheptel loué le privilège établi à son profit par l'article 2102, 4^e du Code civil.

Art. 5. — Le détournement de tout ou partie des objets reçus à cheptel est puni des peines de l'article 408 du Code pénal.

L'article 463 du même Code est applicable.

PROPOSITION SUR LE NANTISSEMENT

Art. 1^{er}. — Le privilège de l'art. 2102, 2^e, du Code civil, existe indépendamment de la mise en possession du créancier gagiste, quand le gage a pour objet une récolte encore pendante des produits récoltés, des coupes ordinaires de bois taillis ou de futaies régulièrement aménagées dans l'année qui précède celle de l'abattage, des ustensiles agricoles et des animaux, mais seulement lorsque ces ustensiles et animaux ont été attachés au fonds rural par un fermier, colon ou métayer.

Art. 2. — Dans ce cas, le privilège n'est opposable aux tiers qu'à partir du jour où l'acte de constitution du gage a été transcrit, sur un registre spécial, au bureau du receveur de l'enregistrement dans la circonscription duquel est situé l'immeuble auquel se rattachent les objets donnés en gage.

Art. 3. — A défaut d'écrit, le gage est valablement constitué par une déclaration verbale faite par les deux parties, devant le receveur.

Cette déclaration doit être portée immédiatement sur le registre des transcriptions.

Les articles 4 à 18 organisent la procédure du nantissement sans tradition du gage.

PROPOSITION RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DE L'AGRICULTURE

Article unique. — Les tribunaux de commerce connaîtront des actions exercées contre tout propriétaire d'un fonds rural, tout fermier, tout colon ou même un billet simple, quand son obligation aura pour cause une opération agricole, ainsi que des actions en règlement de comptes courants ouverts à son profit dans un établissement de banque ou de commerce.

Les billets souscrits par l'une de ces personnes, seront censés faits pour les besoins de l'agriculture.

En aucun cas, l'agriculture ne pourra être mise en état de faillite.

La Commission du Crédit agricole a exprimé le vœu que l'on reprenne le projet de réforme hypothécaire, dont se sont plusieurs fois préoccupés les pouvoirs publics.

Le Personnel des Préfectures

Paris, 30 avril.

Le ministre de l'intérieur va demander à la Chambre un crédit pour réorganiser le personnel des employés de préfecture.

Actuellement, ce personnel ne dépend pas directement de l'Etat, il est payé par le préfet sur le fonds d'abonnement qu'il reçoit en bloc, et aussi à l'aide de subventions données par le Conseil général.

L'intention du gouvernement est d'hierarchiser ce personnel et de le placer sous la dépendance de l'Etat, de manière à ce que, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, ces employés puissent passer d'un département dans un autre, sans perdre le bénéfice de leurs services antérieurs, au point de vue de l'avancement et de la retraite.

Dans ce but, le ministre de l'intérieur va demander aux Chambres un crédit supplémentaire de 2 millions 300,000 francs, dont 150,000 pour augmenter les traitements de ces employés, et 800,000 pour former la première dotation de leur caisse de retraite.

LES INCIDENTS DU QUARTIER LATIN

Paris, 30 avril.

Au quartier latin, les étudiants ont cherché, hier, à recommencer les scènes scandaleuses de mardi dernier.

Cette fois, toutes les précautions pour assurer le maintien du bon ordre avaient

été prises. De nombreux agents stationnaient en tous sens le boulevard Saint-Michel, prêts à se grouper en un seul d'œil pour dissiper toute bande qui essaierait de se former.

A Bullier, les étudiants ont voulu faire expulser trois jeunes gens, qu'ils prenaient pour des souteneurs. On les a conduits dans un bureau où MM. Dash et Dhers se tenaient en permanence.

Ces jeunes employés de commerce n'ont pas eu de peine à prouver leur parfaite honorabilité, et ils ont été aussitôt remis en liberté.

Une grande agitation a régné jusqu'à deux heures du matin, boulevard Saint-Michel.

Les gardiens de la paix ne laissent aucun groupe se former.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris, 30 avril.

Voici le mouvement administratif que nous vous avons télégraphié en substance hier :

M. Doniol, préfet de la Gironde, est nommé directeur de l'imprimerie Nationale, en remplacement de M. Hauréau, admis, sur sa demande, à la retraite ; M. Saisset-Schneider, préfet de la Haute-Garonne, est nommé préfet de la Gironde ; M. Baille, préfet de Meurthe et Moselle est nommé préfet de la Haute-Garonne ; M. Cazelle, directeur de la sûreté générale, est nommé préfet de Meurthe et Moselle ; M. Schnerb, préfet de Maine et Loire, est nommé directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur ; M. Jabouille, préfet de l'Oise est nommé préfet de Maine et Loire ; M. de Selves, préfet de Tarn et Garonne, est nommé préfet de l'Oise ; M. Doucin, préfet de Constantine (Algérie), est nommé préfet de Tarn et Garonne.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Menaces contre la Reine

Londres, 30 avril.

Un jeune homme, nommé Albert Joung, a été arrêté aujourd'hui dans le comté d'York, sous l'inculpation de menaces de mort contre la reine. Il a été amené à Londres.

Terrible Ouragan

Londres, 30 avril.

Un ouragan a éclaté partout en Angleterre ; des maisons ont été détruites. Il y eut de nombreux naufrages.

AUTRICHE

Vienne, 30 avril.

L'Autriche met pour prix de son amitié envers l'Italie, et pour la continuation de rapports cordiaux avec cette puissance, la condition sine qua non que le gouvernement italien ne donne pas suite à ses réclamations auprès du khédive, au sujet de la baie d'Assab.

Vienne, 30 avril.

La grève dans les houillères des districts de Peplitz et de Dux (Bohême) prend toujours plus d'extension.

Jusqu'ici l'ordre n'a pas été troublé.

Budapest, 30 avril.

La Délégation hongroise a tenu le 27 courant sa dernière séance, dans laquelle le ministre des finances, M. de Szlavy après avoir remis les décisions sanctionnées, a communiqué les remerciements de l'Empereur et du gouvernement pour l'esprit de sacrifices et le patriotisme dont la Délégation a fait preuve.

Le président, tout en tenant compte des besoins de l'Empire, avait taché, sans toutefois s'écarter d'une sage économie de donner à celui-ci les moyens d'atteindre son but. Suivant le Lloyd de Pesth, le ministre des finances de l'Empire, M. de Szlavy doit avoir remis, il y a huit jours, sa démission à l'empereur en y joignant la prière de vouloir bien le relever de ses fonctions après la clôture des délégations. Cette détermination aurait pour motif, d'après le journal précité, le désaccord dans lequel se trouvait M. de Szlavy avec ses autres collègues relativement aux mesures devant être prises pour la pacification de points coupés.

On prétend que la résolution de M. de Kallay, chef de division au ministère des affaires étrangères.

ALLEMAGNE

La triple alliance

Berlin, 30 avril.

Le traité définitif qui doit lier l'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale sera signé avant le couronnement du czar à Moscou. Une fois ce traité signé, lord Ampthill a déclaré que son gouvernement ne s'opposerait plus à la triple alliance.

HOLLANDE

Traité de commerce

La Haye, 30 avril.

Le bruit court que le traité de commerce entre la France et la Hollande a été défavorablement reçu dans les bureaux de la seconde Chambre.

ÉTATS-UNIS

Une explosion

Washington, 30 avril.

Une explosion a eu lieu à bord du vapeur Marion, sur le fleuve Watered (Caroline du Sud). Il y a eu neuf tués et plusieurs blessés.

ESPAGNE

Madrid, 30 avril.

Le comte Casa, de Valence, demande à la Convention de conclure la récente convention conclue entre la France et le sultan de Maroc.

Le ministre des affaires étrangères étant absent, la demande est restée sans réponse.

Le vicomte de Campogrande a attaqué le traité de commerce, il a dit que le commerce et l'industrie de l'Espagne trouvant dans le traité la caution de 50,000 fr. pour les vaisseaux ayant commis une irrégularité de déclaration en douane.

PORTUGAL

Le Traité de Commerce

Lisbonne, 30 avril.

Le traité de commerce avec la France a été déposé à la Chambre. La discussion va commencer incessamment.

BULGARIE

Philippopolis, 30 avril.

Aleko Pacha a enfin obtenu de la Porte l'autorisation depuis longtemps demandée de faire un voyage de congé de plusieurs semaines dans l'Europe occidentale, voulant visiter auparavant les districts les plus importants de la province. Aleko Pacha ne partira que vers le milieu du mois de mai.

Le colonel Kessjakow est retourné par Sophia en Russie.

TURQUIE

Constantinople, 30 avril.

Dans les cercles diplomatiques on considère à peu près comme certain que M. de Novikoff quelle que soit la marche ultérieure des négociations relatives à l'indemnité de guerre russe, ne reviendra plus à son poste à Constantinople.

PERSÉCUTION CONTRE LES JUIFS

Saint-Petersbourg, 30 avril.

Nous avons raconté en détail, les actes de sauvagerie commis par la population slave sur les juifs résidant en Russie.

En dépit des dénégations intéressées du gouvernement et de la presse moscovite, les faits énumérés par les témoins oculaires étaient trop nombreux et trop précis pour qu'on pût les contester sérieusement.

Nous avons publié cette statistique lugubre de l'incendie, de l'assassinat et du viol, où la bestialité déchaînée se compliquait des raffinements monstrueux du fanatisme. Nous avons dit ces enfants lapidés ou jetés par les fenêtres, ces familles brûlées vives dans leurs maisons, ces juives de Borispol maintenues à terre par des femmes russes, pendant que des paysans les violentaient.

Et nous avons démontré la complicité du gouvernement russe dans cette chasse féroce au sémite, signalant les émissaires qui avaient répandu l'agitation dans les provinces, rappelant le rescrit dans lequel le général Ignatieff condamnait la conduite des juifs pour justifier ce qu'il appelait par un euphémisme célèbre les « protestations » russes, en même temps que le rôle odieux des commissions nommées par le gouvernement.

Ces révélations émanaient de la presse anglaise, et les journaux slaves n'avaient eu garde de ne pas les contester, en criant à l'exagération et au roman. Aujourd'hui ce sont les feuilles russes elles-mêmes qui déchirent les voiles et qui publient les détails les plus circonstanciés sur les atrocités commises à Balta, et n'hésitent pas à dénoncer la complicité du gouvernement.

Le Golos dit notamment que les juifs avaient, à plusieurs reprises, signalé à la police le danger qui les menaçait, mais que celle-ci fit la sourde oreille, et que son intervention, lorsqu'elle se produisit, n'eut d'autre résultat que de porter le dernier coup aux victimes.

C'est ainsi qu'elle dispersa les Israélites les empêchant de défendre leurs maisons et laissant la place libre aux envahisseurs, qu'elle relâcha au bout de quelques heures les vingt ou trente émeutiers qu'elle avait été obligée d'arrêter, et qu'elle fit appel, pendant les fêtes de Pâques, pour maintenir l'ordre, aux paysans des environs, presque tous ivres-morts, et qui se montrèrent les plus ardents au pillage. Quant au gouverneur, il fit son entrée triomphale dans Balta, avec les soldats qu'il amenait, lorsqu'il n'y avait plus un bâtiment à raser ni un mobilier à détruire.

Le quartier juif n'est plus qu'un souvenir. Quelques murailles restent debout et il semble qu'un galop de cosaques ait dispersé en passant les meubles que ce millier de maisons renfermait.

Les matelas ont été vidés, les coussins éventrés et les plumes jetées au vent.

On a troué les tableaux, déchiré les étoffes, répandu le vin dans les caves, démolé jusqu'aux batteries de cuisine, noyé sous le pétrole ce qu'on ne pouvait briser, le sucre par exemple.

aux gens qui ont besoin de se faire la main pour l'assassinat et pour le viol. Quarante juifs furent égorgés sous les yeux de la police et jetés vivants dans les flammes. Plus de trois cents furent blessés grièvement et sont peut-être morts à cette heure. Entre temps, on violait les juives sous les yeux de leurs maris et de leurs pères, et comme il fallait un pendant dans le monstrueux aux crimes de Borispol, on a vu des Russes couper avec leurs dents le bout des seins de leurs victimes.

Cela s'est passé — c'est la presse de Saint Pétersbourg qui le dit — sous les yeux de la police impassible et du pouvoir complice. C'est ce pouvoir qui reproche aux nihilistes d'employer des procédés révolutionnaires contre l'autocratie des czars, c'est ce même pouvoir dont le président du Conseil croit devoir prévenir les désirs, lorsqu'il s'agit de chasser de France un évadé du grand bague moscovite et d'expulser notre ami Lawroff.

M. de Freycinet doit être fier aujourd'hui de mettre la République française au service de ce gouvernement; qui laisse recommencer Attila et dont la police pousse au viol, à l'assassinat et à l'incendie.

LETTRE DE M. BARODET

Le Petit Lyonnais a reçu de M. Barodet, député de la Seine, la lettre suivante :

Paris, 28 avril 1892.

Monsieur le rédacteur en chef du Petit Lyonnais.

M'étant absenté trois jours de Paris, je n'ai connu qu'aujourd'hui l'article de M. Naquet, publié par votre numéro du 23, sous ce titre : « L'acte de M. Barodet. »

J'aurais pu me dispenser d'y répondre, si vous aviez reproduit la lettre qui l'a motivé.

Elle aurait suffi pour convaincre vos lecteurs que les seules critiques que je tiens à relever dans l'article de mon honorable collègue tombent à faux.

« Je ne fais à aucun de mes collègues, ni je dit, l'injure de croire que le droit de circulation à prix réduit puisse enchaîner son indépendance à l'égard des compagnies de chemins de fer. Sur ce point, les insinuations de la presse ont été certainement excessives. »

« Je n'admets pas davantage que les « questions de la Chambre, dont l'honorabilité défie tout soupçon, aient voulu et pu exercer la moindre pression sur les directeurs réunis des grandes compagnies. Mais, devant les « déclarations de M. Blunt, je n'en crois pas moins de ma dignité, etc. »

Voilà ce que M. Naquet appelle un manquement grave vis à vis de mes collègues et du pays !

Si la Chambre eût siégé, je me serais certainement entendu avec d'autres députés pour que les paroles de M. le président du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest recussent à la tribune même, la réponse qu'elles méritent. Mais nous étions en vacances. J'ai agi pour mon compte personnel, comme j'en avais le droit, et, malgré le blâme que M. Naquet se permet, je ne sais trop pourquoi, de m'indigner, je n'éprouve aucun regret.

« Où est donc le mal ? Est-ce que l'action parlementaire ne reste pas entière ? »

N'en déplaise à M. Naquet, il n'y a aucune analogie à établir entre l'indemnité parlementaire, qui est payée par l'Etat, et la faveur consentie, de manière gracieuse, par les grandes compagnies. Il suffit qu'elles déclarent n'avoir pas été libres pour que la dignité de la Chambre l'oblige à résilier le traité.

M. Naquet dit qu'il n'était pas allé jusqu'à prévoir M. Barodet. Eh bien ! moi, j'avais mieux fait que prévoir M. Naquet, j'avais prévu.

Agrez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

D. BARODET.

ÉPITHALAME

Tandis que les généreux Parnell expie, dans un cachot de Dublin, le crime d'avoir voulu mettre un terme aux tortures incessantes, au séculaire esclavage de ses compatriotes; tandis que les paysans irlandais mal logés, mal vêtus, affamés au milieu de l'abondance due à leurs efforts, succombent à la peine pour entretenir le luxe et la haute vie des nobles héritiers de leurs conquérants; tandis que dans la verte et riante Erin des milliers et des milliers de familles sont chaque jour exposées à l'expulsion brutale, si elles n'ont pu, au prix des plus cruelles privations payer intégralement les fermages léonins que la rapacité des usurpateurs du sol leur imposent; tandis qu'à Londres et dans toutes les grandes villes de la florissante Angleterre, la misère sans espoir, sans issue autre que la mort, continue à s'étendre comme une sombre lèpre, — les hôtes impériaux et royaux du superbe château de Windsor sont en noces et en fêtes.

Si tout le monde souffrait et pleurait, ça serait aussi par trop monotone.

Victoria, reine d'Angleterre et impératrice des Indes, marie son fils le prince Léopold à la belle-sœur du roi de Hollande, la princesse de Waldeck et de Pyrmont.

Peuples, réjouissez-vous ! Les temps sont encore éloignés où vous aurez le malheur de manquer de monarques. Vous en voilà de nouveaux sur la planche.

Les feuilles conservatrices, bien pensantes parce que bien pensées, sont joyeuses comme de petites folles. Elles nous donnent, avec une inarrissable complaisance, les détails les plus truculents sur les fêtes auxquelles leurs correspondants particuliers ont eu le rare honneur d'assister.

C'est à désespérer l'imagination d'un improvisateur italien ou d'un conteur arabe. On pourrait imprimer la chose en placards, que les vendeurs offriraient aux passants sur les boulevards, en criant : « Demandez le mariage du prince Léopold et de la princesse de Waldeck. Plus fort que les Mille et une nuits ! »

Vous plaît-il de juger, par quelques échantillons, de ce que contenait la corbeille de l'épousée ? Oyez : une splendide coupe d'or, présentée par un d'Albany de Rothschild; des passiers à miel en argent massif, offerts par le comte d'Aberdeen; une caisse à liqueurs avec des coupes en vieux argent russe, donnée par le duc d'Edimbourg, etc., etc., et des raretés, et des bijoux et des diamants à n'en plus finir.

Le trousseau est sorti de chez Worth, à l'exception de la robe nuptiale, fournie par une autre maison. J'en emprunte la description à un confrère :

« La jupe est en satin blanc de Lyon, avec des ouvertures nombreuses dans le bas, au travers desquelles on aperçoit des branches de fleurs d'orange et de myrte. Elle est ornée de deux larges volants en point d'Alençon. La traîne, longue de trois mètres, est brodée d'argent avec des bouquets de fleurs de lys, et brochée de coquilles de satin. Le corsage, très décolleté, est agrémenté de dentelles. La voile est un travail admirable, une merveille d'art et de finesse. »

Oh ! je sais bien ce qu'on va me dire : « Ces merveilles de la coquetterie féminine, des ouvrières y ont travaillé, des marchands les ont vendues : ce luxe qui vous indigne entretient le travail et fait aller le commerce. »

M'est avis que si l'on donnait beaucoup moins à quelques uns et un peu plus à une infinité d'autres, le travail et le commerce n'en iraient pas plus mal; au contraire !

Songez-vous à toutes les filles de prolétaires qui, le jour de leur nocce, ne peuvent même pas se payer une mé-

chante robe de mousseline en été ou de mérinos en hiver ?

Mais faisons trêve à ces intempératives morosités.

Avant-hier, il y a eu, à Windsor, un grand dîner de gala. C'était un peu plus chic qu'au Salon des Familles; mais, au dessert, on n'a pas chanté.

« Sur la table, — c'est un autre confrère qui parle, — était étalé le service en or massif, comprenant des plateaux, des vases, des candélabres, des coupes, d'une valeur de deux millions de francs, ainsi que le magnifique paon, en or également, et dont la queue en éventail est couverte de pierres précieuses valant 750.000 francs.

« Enfin, au centre de la table apparaissait la fameuse tige en tigre en argent doré qui servait de tabouret au sultan Tippoo-Sahib. Les dents sont en cristal; la langue, en or, vaut, à elle seule, plus de cent mille francs. »

Malheur ! et du pain pour les pauvres ?

Les reporters spécialement affectés au service du trône et de l'autel sont dans la jubilation. Ils nous peignent en termes dithyrambiques l'enthousiasme effréné des populations.

A les croire, l'Irlande a gagné tous les Anglais. Si cela est vrai, les Anglais peuvent se vanter de s'être enrichis sans boire.

On me permettra bien de ne pas partager cet enthousiasme là.

Que la jeune duchesse d'Albany, c'est son titre maintenant, soit une bonne et charmante jeune femme; que son mari le prince Léopold, soit un brave et loyal garçon; je n'y vois pas d'inconvénient et ne demande qu'à le croire.

Mais combien de pauvres diables, également bons, également aimables et qui ont un certain mérite à l'être devenus et à la rester, sont chaque jour dans le même cas, sans qu'il soit question d'arborer des drapeaux, d'allumer des lampions, de donner des dîners de gala, de chanter des épithalames dans tous les journaux monarchistes.

Les fils et les filles de souverains ne sont pas autrement bâtis que nos filles et nos garçons à nous. Je comprends parfaitement que ces jeunes gens éprouvent un beau jour le besoin d'entrer en ménage, mais quand je pense que ces unions-là sont destinées à perpétuer la race des mangeurs de gros budgets, des créateurs de belles armées, des ordonnateurs de grandes bougeries, je vous assure, en toute sincérité, que je préférerais voir les augustes conjoints se vouer à un célibat perpétuel.

Jean FROLLO.

Grève des Carroyeurs des maisons Ulmo et Kock et Cie

Citoyens, La grève continue, malgré les provocations et les défis que nous jetent sans cesse l'infime minorité des partisans de la capitulation.

Cette minuscule minorité qui dans la maison Kock ose arborer le drapeau Français qu'elle vient de traîner dans la boue en essayant, par son indigne conduite de déshonorer notre corporation; eh bien, à ces provocations, à ces défis, nous ne répondons que ceci :

Nous protestons contre l'abus que les membres de cette minorité font de l'emblème national et nous soumettons à l'opinion publique leur étrange conduite qui nous en sommes certains sera jugée comme elle le mérite.

Au nom de la corporation que nous représentons, nous leur envoyons l'expression de notre plus profond mépris pour la manifestation anti-patriotique et anti-prolétarienne, qu'ils viennent de faire et qui n'a d'autre but que d'annoncer la victoire anticipée du patronat, dont ils n'ont pas honte de se faire les alliés.

Ah ! oui, messieurs, vous pouvez paviser votre atelier, la victoire que vous croyez avoir remportée mérite d'être inscrite en lettres d'or sur les annales de la corporation, avec cet en-tête : *insensibilité prolétarienne*, avec manière de s'en servir pour arriver, non à la destruction du prolétariat ce qui ne ferait pas l'affaire des exploitateurs, mais à sa misère perpétuelle.

Votre patron représentant la maison Kock et Cie, M. Schwapp, a eu de l'audace, lorsque s'adressant à la délégation, il déclarait que depuis trois mois, il attendait que ses ouvriers lui demandent la diminution de 30 0/0 qu'il vient de vous imposer; cette déclaration est, croyons-nous, sans précédent; il faut posséder le cynisme capitaliste pour oser tenir de pareils propos; mais nous reconnaissons que vous êtes encore plus cyniques que lui lorsque, vous déclarez vaincus sans avoir lutté, vous ôtrez une victoire qui pour vous est une honteuse défaite.

« Soyez persuadés, hommes sans cœur, que vos défis nous laissent complètement indifférents, votre conduite et celle de vos maîtres, au lieu d'affaiblir nos courages, a, au contraire, centuplé nos forces. Le bataillon des vrais prolétaires s'organise et sous peu il vous montrera ainsi qu'il MM. Ulmo et Kock comment il célèbre ses victoires (les vraies victoires). Ce jour là vous reconnaîtrez sans doute que notre résistance avait raison d'être et que les fabricants d'esclaves quels qu'ils soient doivent disparaître pour faire place au royaume de l'égalité. »

Pour la corporation :

TABARD.

Pour la commission de la grève : MISSONNIER.

MUNICIPALITÉ LYONNAISE

Ce matin, à 9 heures, le conseil municipal de Lyon s'est réuni à l'effet de procéder à la nomination de la nouvelle administration municipale. La séance était présidée par M. Vacheron, conseiller municipal, doyen d'âge. Trente-cinq membres sont présents.

M. Commissaire est élu secrétaire.

Il est procédé ensuite au scrutin pour la nomination du maire :

MM. le docteur Gailleton obtient 26 voix
Carlot..... 6
Charles Gailleton..... 1
Juliaa..... 1
Dubost..... 1

M. le docteur Gailleton est proclamé maire de la ville de Lyon.

Le conseil passe ensuite à l'élection des adjoints.

Sont nommés : MM. Bouffier, Dubois, Rossignoux, Chéron, Ciavel, Aubert, Bouvier, Guichard, Rochet, Chevillard, Despeignes, Vignat.

La séance est levée à midi.

INAUGURATION DU MONUMENT PINET

Une foule nombreuse et recueillie se pressait hier dans l'enceinte du cimetière de la Guillotière, autour du modeste monument élevé à la mémoire de Claude Pinet.

M. Lumière, membre de l'Harmonie Gauloise, a prononcé le discours suivant qui a profondément ému l'assistance :

Mes chers amis, Notre présence autour de cette tombe témoigne des vives sympathies que savait si bien inspirer celui dont elle renferme les restes. Pourquoi l'amitié que nous éprouvons pour Claude Pinet est-elle demeurée aussi vivace que dans le passé ? Pourquoi venons-nous en si grand nombre rendre hommage à la mémoire d'un homme, c'est que cet homme de son vivant fut pour tous ceux qui l'ont connu un modèle de dévouement, de courage et d'abnégation aussi modestes que vertueux, c'est qu'en le perdant, c'est une partie de nous mêmes que nous avons perdue, c'est que Claude Pinet était déjà un homme et que ses camarades n'étaient encore que des enfants. Il avait mérité vite à l'école du malheur, aussi l'adversité trouva-t-elle en lui un rude adversaire, toujours prêt à la combattre lorsqu'il n'est pas à la combattre pour lui-même et ses proches, il se hâta de lui faire face pour les autres.

Personne mieux que lui ne comprenait le grand principe de solidarité, nul ne savait mieux l'appliquer. Son cœur généreux était ouvert à tous ceux qui souffrent, il savait, lui, combien ceux-là ont droit à la sollicitude des autres, aussi, cette nature active et bienfaisante se multipliait-elle à l'infini

pour diminuer les maux sans nombre qui rongent les pauvres humains.

Sans cesse on le voyait occupé à quelque œuvre pouvant apporter soulagement et bien-être à ses semblables. Où trouver un meilleur fils, un meilleur frère, un meilleur ami. Nous tous qui l'avons connu, savons combien il était digne de l'admiration et de l'amitié de ses concitoyens.

Nous l'avons vu lorsque la patrie était en danger, partir pour la défendre, alors que la loi l'autorisait à rester près de sa mère et de ses deux jeunes sœurs dont il était l'aîné.

Il aimait cependant bien les trois chères femmes, mais à force de labeurs incessants, il avait réussi à mettre à l'abri du besoin la famille que le père, frappé trop jeune, lui avait léguée en mourant. Son autre mère, la patrie, avait besoin de lui, vite de courir à son secours, ses compagnons d'arme rediraient à leurs petits enfants combien Claude Pinet leur fut cher et dans les combats et dans la captivité. S'il fallait rappeler tous les actes qui l'ont rendu digne de notre mémoire et de notre reconnaissance, l'aurore de bien des jours nous retrouverait autour de ce modeste mausolée.

Le vide que nous laissons au cœur l'absence de notre cher ami ne peut être amoindri qu'en le remplissant de son souvenir avant de nous quitter, promettons donc de faire tous nos efforts pour imiter celui dont la douce voix résonne encore à notre oreille; hélas ! il ne nous parlera plus, mais nous l'entendrons jusqu'à notre dernier soupir.

Honneur et reconnaissance à Claude Pinet.

M. Georges Baudin, sociétaire de l'Harmonie gauloise, s'est avancé à son tour, et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs et amis,

Après les voix autorisées qui ont si bien fait ressortir le brillant caractère et les éminentes qualités de notre regretté ami Pinet, en lui apportant en ce jour les tributs de regrets et de souvenirs, aux noms des sociétés dont il avait été un des membres les plus actifs et les plus dévoués, que pourrait-on mentionner qui ne soit qu'un écho affaibli de tout ce que vous venez d'entendre, mais doit-on craindre les répétitions lorsqu'il s'agit d'honorer la mémoire d'un homme de bien, comme le fut celui dont nous déplorons la fin prématurée.

Non, les bonnes choses sont bonnes à être répétées. Permettez nous alors d'y venir dire à notre tour quelques paroles d'affectueux souvenir au nom des amis intimes de notre regretté Pinet.

Au nom de ceux qui ont vécu de la même vie que lui, celle de tous les jours, de tous les instants, qui par cela même ont pu apprécier librement les qualités, ont fait de lui le modèle de fils, le meilleur des frères, et le plus dévoué des amis; d'une humeur toujours égale, d'un caractère enjoué quoique sérieux, sa vive intelligence et la rectitude de son jugement, en faisant un rare ami, et un conseiller précieux.

Il avait le cœur et la main toujours ouverts, l'un à toutes les affections, l'autre à toutes les infortunes.

Il professait un ardent amour de l'humanité, il avait foi en l'avenir; aussi sa chanson favorite était celle du Sauvage, de Pierre-Dupont, qui chantait à ravir, et dont le refrain contenait les aspirations humanitaires, son idéalisme. Quand la nature venait à elle ses nombreux enfants réunis, troupe joyeuse et fraternelle, etc.

Combien d'entre nous se rappellent cette chanson avec laquelle il nous a charmé si souvent.

Hélas ! de tant d'affections, de tant de qualités, il ne reste plus rien. Si, il en reste une chose ineffaçable, un souvenir précieux et vivace, c'est au nom de ce souvenir que nous te disons, bien cher et bien regretté ami, dors en paix dans ce dernier abri que t'a élevé l'amitié, et si l'impérialisme des saisons doit en attaquer le granit, qu'importe ! le reste autant de monuments que tu as laissés de cœur d'amis ici bas. Comme un hommage qui sera bien doux à ta mémoire, nous déposons sur ta tombe nos souvenirs et nos regrets, pour tous ceux que tu as tant aimés, et qui sont descendus avant toi.

Après l'audition de ces discours, la foule s'est retirée lentement et dans le plus grand ordre.

GRAND-THÉÂTRE

Constatons simplement qu'il a obtenu un immense succès sous tous les rapports.

Constatons simplement qu'il a obtenu un immense succès sous tous les rapports.

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui lundi 1er mai, avec le concours de Mlle Emilie Ambre, la *Traviata*, opéra en 4 actes, avec la première représentation de la *Farfadet*.

Mardi 2 mai, relâche pour les répétitions générales de la *Fille du Tambour-Major*. Mercredi 3 mai commenceront les représentations de M. Simon Girard et de M. Simon Max.

Judi 4, avec le concours de M. Salomon, aura lieu une dernière représentation des *Huguenots*.

THÉÂTRE-BELLECOUR

Voici la distribution exacte de *Serge Panine*, comédie en 3 actes, de M. Georges Ohnet, dont la première représentation, au Théâtre-Bellecour, par la troupe dramatique de Paris, demeure toujours fixée à mardi prochain, 2 mai courant.

Serge Panine... MM. Marais
Carol..... Landrol
Pierre de la Rue... M. Luguet
Mérchal..... Dufrenoy
Heizog..... Gueury
Savinieu..... Bernès
Dutremblay... Carlo
Mlle Desvarennes Mlle Favart
Micheline..... J. Brindeau
Jeanne..... Many Julien

Mme Sarah Bernhardt, retour d'Espagne et de Portugal, arrivera à Marseille le 5 mai. Le 6, elle y jouera *Trouffrou*; le 7, en matinée, la *Dame aux Camélias*, avec M. Damalas dans le rôle d'Armand Duval; le soir, la *Princesse Georges* et le cinquième acte d'*Hernani*, avec M. Damalas pour Hernani; le 8, *L'Etrangère*.

M. et Mme Damalas joueront le 9 à Grenoble; le 10, le 11 et le 12 à Genève, le 13 et le 14, à Rouen.

Paris, retour à Paris et repos de quelques jours avant le départ pour la Belgique.

SPECTACLES DU 1er MAI 1892

Grand-Théâtre
8 h. 1/4. — Le *Farfadet*.
La *Traviata*.
Les *Ménestres*.

Théâtre des Célestins
7 h. 3/4. — *Casse-Musseau*, drame.

Alcazar (Rue de Séze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon
A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : *Le Siège de Lyon en 1793*. (Visible toute la journée.)

CHRONIQUE LOCALE

Concert de Villeurbanne

Le grand concert organisé à Villeurbanne, par la Société d'encouragement aux écoles laïques de cette commune avait attiré un public nombreux dans la salle de la fanfare, coquettement décorée pour la circonstance.

L'Union instrumentale du Rhône, le Ménéstral de Villeurbanne et la fanfare de Villeurbanne, toutes sociétés musicales excellentes, ont fait entendre les morceaux les plus variés de leur répertoire.

Une double salve d'applaudissements a salué les vaillants exécutants. MM. Minvielle, Tétaz et César, de l'Harmonie gauloise, ont chanté avec infiniment de goût, diverses romances également fort applaudies.

La partie comique du programme était confiée à M. Schock. — Il est inutile de dire que cet excellent artiste-maître s'est acquitté de sa tâche avec son talent ordinaire.

Il est impossible de dire avec plus d'esprit et autant de finesse. M. Schock est un des rares comiques qui savent faire rire, sans tomber dans l'excentricité ou le charge.

L'excellent pianiste, M. Robert, a tenu le piano avec l'autorité qui lui donne son incontestable talent d'accompagnateur.

Le tirage de la tombola a provoqué des incidents très drôles, qui ont fort égayé l'assistance.

En somme, cette fête a obtenu un vil succès, et nous devons en féliciter la

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

91

LES DEUX MERS

PAR

Mme LUCIENNE BOURG

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

(Suite.)

Si ce n'est Biaureau, c'est la femme. Après tout, que m'importe ! il n'a aucune preuve entre les mains. Ah ! ce n'est pas lui qui est redoutable; c'est un autre danger qui me menace... Trois jours, je n'ai plus que trois jours !... A tout prix, il me faut ces douze mille francs, il me les faut !

Il employa inutilement tout le reste de la journée à les chercher. Partout on lui répondit par un refus plus ou moins nettement formulé.

Il pensa à aller trouver le marquis; c'était ce qu'il avait de mieux à faire; mais pour que celui-ci consentit à lui donner la somme, Sosthène savait qu'il faudrait lui dire la vérité. Avouer, à son beau frère surtout, qu'il était un faussaire, jamais ! D'ailleurs, il avait encore trois jours devant lui. Et s'il lui répondait de s'adresser au marquis, d'un autre côté, il conservait l'espoir que le jeu pouvait encore le tirer de son mauvais pas.

A six heures et demie il se rendit rue

de Provence. Son associé vivait comme lui d'expéditions et n'était pas, pour le moment, dans une situation meilleure que la sienne.

— Nous aurons du monde ce soir, lui dit-elle avec un regard qui signifiait : il y aura peut-être quelque chose à faire.

Ils dînèrent ensemble, et tout en fumant un cigare, Sosthène attendit.

A huit heures et demie, les habitués de la maison, des demoiselles de *Saint-Chic* à chignons jaunes et autres dames déclassées, portant des noms de guerre plus ou moins sonores, commencèrent à arriver, flanquées chacune de son élégant cavalier brun ou blond, jeune ou vieux.

Dans le salon, dans la chambre à coucher et dans une autre pièce contiguë, les tables de jeu préparées à l'avance attendaient les joueurs.

A neuf heures, plusieurs des tables de jeu étaient déjà occupées. Sosthène ne s'était approché d'aucune; il restait dans un coin, sombre, les sourcils froncés, promenant d'un groupe à l'autre son regard désaigué. Evidemment, aucun de ces joueurs ne lui semblait digne de se mesurer avec lui.

Cependant, un autre couple venait d'arriver.

C'était une jeune fille assez jolie, à peine âgée de vingt ans, aux lèvres roses souriantes, au nez retroussé, au regard hardi, à l'air effronté, qui portait une toilette à grand fracas.

L'homme qui l'accompagnait pouvait avoir quarante ans.

Il était vêtu avec une extrême recherche, et sur son gilet blanc s'étalaient une grosse chaîne ornée de deux médaillons entourés de superbes brillants. Il avait le teint bistre, le regard clair, dur, l'attitude sévère et hautaine.

— Chère madame, dit la jeune fille à la maîtresse de la maison, je vous pré-

sente le senor don José, comte de France, un grand du Portugal.

Le noble portugais s'inclina profondément.

— Soyez le bienvenu, monsieur le comte, lui dit la dame; j'ose espérer que vous passerez une soirée agréable, et que vous nous ferez l'honneur de revenir.

— Certainement, madame, répondit don José avec un accent étranger très prononcé.

Et il salua une seconde fois.

Sosthène s'était levé. Les yeux ardents, fixés sur le noble étranger, il semblait faire l'inventaire de ses poches.

S'il savait de son examen, sans doute, son front s'éclaira subitement.

Pendant ce temps, la compagne de don José s'était approchée de la maîtresse et lui avait dit à l'oreille :

— Il a de l'or et un portefeuille bourré de billets de banque.

Cette intéressante communication fut aussitôt transmise à M. de Perny. Son regard devint lumineux.

Alors la maîtresse du tripot s'avança vers le Portugais et lui dit :

— Monsieur le comte de Rogas veut-il faire comme ces messieurs ? N'a-t-il pas le désir de savoir si la fortune lui est favorable ?

— Oh ! je jouerai volontiers, répondit don José. Mais, madame, ajouta-t-il, en se tournant gracieusement vers sa jeune compagne, vous avez un proverbe qui dit : « Heureux en amour, malheureux au jeu. »

— Les preuves bas ne sont pas toujours vraies, monsieur le comte, et ce soir, vous allez probablement faire mentir celui-ci.

— Je le souhaite, madame.

— Voici M. le comte Sosthène de Perny qui veut bien faire votre partie.

Les deux hommes se saluèrent en échangeant un regard rapide.

Puis il s'approcha d'une table et s'assit en face l'un de l'autre.

— Est-ce le matador, l'écarté ? demanda Sosthène.

— L'écarté, si cela vous fait plaisir, répondit le Portugais.

— En cinq points ?

— Comme vous voudrez, monsieur.

— Quel sera l'enjeu ?

— Fixez la somme.

— Soit, cinq louis.

Les adversaires mirent chacun cinq pièces d'or sur le tapis vert.

Tout d'abord la chance favorisa Sosthène; ce fut lui qui donna les cartes le premier, en tournant le roi. Il fit la vole et marqua trois points.

A son tour son adversaire tourna le roi et fit également la vole.

A la troisième donnée Sosthène gagna la partie.

Le jeu

commission d'organisation dans la personne de M. Godard, son éminent président.

Mancœuvres de Cavalerie

M. le général de Galliffet a été désigné par le ministre de la guerre pour prendre le commandement des deux corps de cavalerie qui doivent exécuter successivement des grandes manœuvres, cette année, aux camps de Châlons et de Blergé.

Le camps de Châlons sera composé de deux divisions, savoir :

5^e division de cavalerie indépendante, comprenant sous les ordres du général de Gressot : la 3^e brigade de dragons, le général de Clermont-Tonnerre, la 1^{re} brigade de Valenciennes, et la 10^e à Cambray ; la 1^{re} brigade de cuirassiers, général ; le général Verrier, 5^e cuirassiers, général ; le général de Saint-Mahiel, la 1^{re} brigade de chasseurs, général Goybet, 1^{re} chasseurs à Melun, et la 15^e à Fontainebleau.

6^e division de cavalerie indépendante, comprenant, sous les ordres du général de Bécier, la 4^e brigade de cuirassiers, général Grandin, 4^e et 9^e cuirassiers, à Lyon ; la 3^e brigade de hussards, général Thomas de Dancourt, 3^e et 8^e hussards, à Lyon ; et la brigade de cavalerie de 8 corps, général de Saint-Jean ; 10^e dragons, à Dijon, et 18^e chasseurs, à Auxonne.

La durée des manœuvres est fixée à treize jours pleins, non compris le temps nécessaire aux régiments pour aller de leurs garnisons aux points de rendez-vous.

Les opérations auront lieu à Châlons du 26 juillet au 7 août, et à Blergé du 16 au 28 août.

Les officiers auront droit aux mêmes allocations en argent que pour les manœuvres ordinaires ; le général directeur recevra l'indemnité fixe de 1,000 fr. pour chacune des deux séries.

Les officiers de réserve de cavalerie appartenant aux régiments appelés à manoeuvrer seront convoqués de manière à assister au mouvement complet de leurs régiments, route et manoeuvre, sans cependant que la durée totale de la convocation puisse excéder vingt huit jours.

Chaque division sera accompagnée de trois batteries d'artillerie à cheval, à six pièces, deux caissons, une forge et un chariot fourgeage, avec un approvisionnement de 350 gargousses par batterie.

On appliquera les modifications au règlement sur les manœuvres qui ont été décidées, en principe, à la suite des expériences de l'année dernière.

Pour que tous les régiments soient initiés à ces innovations, ceux qui ne sont point désignés pour prendre part aux manœuvres de cette année et qui n'ont pas assisté non plus à celles de 1881, enverront à Châlons ou à Blergé chacun six officiers, choisis parmi ceux qui ont le plus d'aptitude.

Dans leur réunion de samedi, les agents de change ont décidé de reprendre les affaires à terme le 15 mai, et de dater les bons de la Caisse syndicale du 1^{er} mai 1882.

Une nouvelle chambre syndicale sera installée le 15 mai.

Voici la liste des jurés qui doivent siéger aux assises du Rhône, qui s'ouvriront à Lyon, le 15 mai prochain :

Jurés ordinaires

MM. Jean-Romain Dumas, rouennier, demeurant à Tarare.
Germain Deyrieux, propriétaire à Milleval.
Marc Leplat, propriétaire à Charentay.
Pierre-François Louis-Paul Legeas, propriétaire à Lancé.
Joseph Corron, maître teinturier à Lyon, place Hospices, 2.
Eugène-Joseph Buffard, fabricant de couvertures à Cours.
Anthelme-Joseph Ginod, rentier, maire à Voullas.
Barthélemy Brun, propriétaire à St-Rambert l'Écluse.
Etiennette-Claude Audibert, ancien notaire à l'Arbresle.
Pierre Gros, rentier à St-Clément.

Christophe César Péliassier, estampeur à Lyon, montée du Garillon, 4.
François Roissin, agriculteur à Ternand.

Armand Marie Giffon, maître tanneur, chemin du Sautin, à Villeurbanne.
Ernest Brossette-Jackson, rentier à Lyon, avenue de St-Joseph, 29.
Jean-Claude Fontenille, propriétaire à Ranchal.
Claude Reynier, rentier à Tassin.
Etiennette Duguey, ancien notaire à Lyon, rue du Plat, 5.
Charles Lollière, rentier à Lyon, montée des Génovéfains, 8.
Jean-François Faton, teinturier-dégraisseur, à Lyon, grande rue de Vaise, 38.
Antoine Charlin, orfèvre à Lyon, rue du Vieil-Rivers, 8.
André Rivière, vétérinaire à l'Arbresle.
André Marie-Satunin-Germain de Montauzan, négociant à Lyon, rue Saint-Dominique, 14.
Jean-Baptiste Assaud, rentier à Lyon, rue des Chartreux, 24.
Augustin Allégre, clerc de notaire à Lyon, avenue de Vauland, 9.
Lucien Beaujolin, docteur-médecin à Saint-Symphorien-sur-Coize.
Pierre-Louis Chatelard, négociant à Tarare.
Raoul Dusordet, propriétaire à Saint-Igny de Vers.
Louis-Nicolas Chapuis, rentier à Clavier-d'Azergues.
Aimé Ravarin, marchand de bois à Lyon, rue du Mont-d'Or, 14.
Jean Guichard, marchand de bois à Lyon, quai de Serin, 6.
Jean-Jacques Chepié, inspecteur des enfants en apprentissage à Lyon, rue Saint-Augustin, 24.
Louis Charles Duviard, docteur-médecin à Lyon, rue des Gloriettes, 13.
Hippolyte Bachellet, docteur-médecin à Lyon, place des Jacobins, 8.
Jean-François Fabre, propriétaire à Vaugney.
Raymond Dojat, propriétaire à Charentay.
André Benoit, propriétaire à Brindas.

Jurés supplémentaires

MM. Antoine Michon, négociant en vins à Lyon quai de Serin, 22.
Jules Turin, fabricant de liqueurs à Lyon grande rue de Vaise, 36.
Pierre-Alexandre Richard, architecte à Lyon, rue Constantine, 1.
Pierre-Honoré-François Charvélat, architecte à Lyon, quai de la Guillotière, 2.

Le conseil départemental de l'instruction publique a renouvelé, pour les années 1882 et 1883, les délégations cantonales dont le mandat était expiré.

Les délégations cantonales sont divisées, à Lyon, en six circonscriptions.

La première réunion des délégués aura lieu, à l'Hôtel de Ville, le lundi 1^{er} mai, à sept heures et demie du soir, dans la grande salle des fêtes, sous la présidence de M. Gailliot.

Pour les cantons ruraux, les réunions ont lieu aujourd'hui 30 avril, à la mairie du chef-lieu de canton.

La police sans uniforme a fait hier une descente dans la salle des pas-perdus de la gare de Perrache pour y rechercher, soi-disant, une « mine suspecte ».

Plusieurs individus, en effet, passent des nuits sur les bancs de cette salle, guettant les voyageurs bénévoles pour leur demander à porter leurs effets à l'hôtel ou pour les conduire la nuit dans un coin obscur avec l'intention de les dévaliser.

Ces messieurs de la police étaient munis d'un falot. Au moyen d'une feuille en tôle ils couvrent ou découvrent le seul verre transparent du falot. S'approchant d'une « mine suspecte » ils lèvent la feuille en tôle, laissent apparaître la lumière et inspectent les dormeurs des pieds à la tête, les retournant au besoin pour leur voir la figure.

Leur besogne faite, ces messieurs repartent comme ils étaient venus, c'est-à-dire sans avoir fait aucune capture.

Un riche Anglais, le marquis de B... pour célébrer la naissance d'un enfant, a invité les vingt mille enfants de Cardiff et des environs à se baigner de gâteau, de thé et de chocolat ; ils en ont absorbé tant qu'ils ont pu, ils s'en sont, comme dit la chanson, « fourrés jusque là ».

Les enfants n'étaient pas seuls contommateurs, un grand nombre de parents étaient venus sous prétexte de surveiller le patinage festin ; ils ont, eux aussi, cédé à la tentation, et n'ont pas dévoré moins de dix mille kilos de pâtisseries.

Tout ce monde était attablé dans une immense plaine ; les tables mises bout à bout avaient une longueur de sept kilomètres.

Après la loterie des artistes dramatiques, nous allons avoir celle des gens de lettres.

Le président de la société a été autorisé par le ministre de l'intérieur à organiser une loterie au bénéfice de la caisse des retraites de la société.

Il y aura émission de deux millions de billets.

Encore une disparition

Le nommé Louis Palatin, âgé de 38 ans, tanneur, n'a pas reparu à son domicile, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 51, depuis le 24 courant. Il avait passé la soirée avec un de ses cousins qu'il a quitté en lui disant : « Adieu ! quand je reviendrai à Lyon il fera plus chaud qu'aujourd'hui ».

Voici son signalement : Taille 1 mètre 72, cheveux châtons, visage ovale, front bas, yeux châtons, nez moyen, bouche moyenne, menton à fossette, barbe châtaîne, porte des moustaches seulement, vêtu d'un paletot, gilet et pantalons en velours marron, coiffé d'une casquette en soie, chaussé de bottes.

Il laisse une femme et deux enfants en bas âge, dans une situation précaire.

Un jeune enfant de 12 ans, Léon Paltz, qui s'amusa hier sur la place Henri IV à taquiner, des maçons qui travaillaient à un égout en construction sur la place Henri IV, a été terriblement puni.

Un des ouvriers lui ayant jeté une poignée de morier à la tête, quelques parcelles atteignirent l'enfant à l'œil droit qui lui fut brûlé par la chaux vive.

M. le docteur Gavet, l'éminent médecin oculiste, appelé à lui donner des soins, a déclaré que l'œil était perdu.

L'auteur involontaire de ce cruel accident, nommé Joseph R..., a été arrêté et mis à la disposition du commissaire de police du quartier.

Un vol des plus audacieux a été commis la nuit dernière, dans le magasin de M. Comby, marchand de vins en gros à Thizy.

Après avoir escaladé le mur de clôture de la cour, les malfaiteurs ont essayé de forcer la porte du magasin à l'aide d'une pince-monsieur. N'ayant pu y parvenir, ils ont pénétré au moyen de fausses clés dans les appartements supérieurs inhabités et sont descendus dans le magasin des vins en pratiquant une ouverture dans le plancher.

On ne peut dire au juste la quantité de vin qui a été volée, les malfaiteurs ayant tiré à plusieurs tonneaux.

La gendarmerie recherche activement les coupables.

Mme Louise E..., âgée de 85 ans, qui était occupée à laver du linge dans la Saône, au lieu dit les Mûriers, quartier de l'Industrie, a fait un mouvement et est tombée dans la rivière.

La malheureuse allait infailliblement disparaître, lorsque M. Henri Termes, étudiant en médecine, s'est porté à son secours et est parvenu à la ramener sur la berge.

Société de la Jeune Libre Pensée sociale de Lyon

Les commissions d'administration et de propagande sont convoquées d'urgence pour le mardi 3 mai, à huit heures précises du soir, au siège social, chez le citoyen Theire, rue Pierre-Corneille, 468.

Le Secrétaire, Louis VIDAL.

Taxe du Pain de Ménage

Par arrêté du Maire de Lyon, en date du 1^{er} mai 1882, le prix du kilogramme de

pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 38 c.

Le pain forain ou pain blanc et les autres pains, dits de *travée* ou de *fantaisie*, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu.

M. Styntyzy, médecin, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son cabinet, 3, rue Dubois.

Consultations de 2 à 4 heures.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Saint-Genis-Laval. — Voici le résultat des élections municipales : 21 conseillers municipaux, 49 présents. M. Reure, maire actuel, réélu à l'unanimité, 18 voix (la sienne exceptée). Chappuy, 1^{er} adjoint actuel, élu à l'unanimité, 18 voix (la sienne exceptée). M. Caillat, 2^e adjoint actuel, élu par 15 voix.

LOIRE

LES VICTIMES DU TRAVAIL

Un vieillard de soixante-quatre ans, m. m. Jean Chénéd, demeurant rue du Hasard, maison Serve, et qui était encore ouvrier mineur au service de la Compagnie des mines de Villebois, descendait hier matin dans un des puits de la concession, lorsqu'il fut atteint, à la tête, par un débris de roche qui s'était détaché de la paroi du puits.

Ce malheureux a été remonté au jour et transporté aussitôt à son domicile où il a expiré le même jour à 9 heures du soir sans avoir repris connaissance.

GRAND MEETING

Nous ne donnerons que demain le compte-rendu du meeting d'hier, en même temps que celui de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Firminy et à laquelle nous avons tenu à assister.

On nous prie d'insérer la lettre suivante : « Saint-Etienne, 30 avril. »

Monsieur le rédacteur,

La question relative à l'établissement, dans la rue de la République, d'une voie ferrée destinée à relier la ligne de tramways à vapeur de Saint-Chamond Rive de Gier à celles de l'intérieur et de Firminy, a soulevé des controverses où de nombreuses erreurs d'appréciations se sont glissées.

Ainsi, dans une lettre adressée au *Mémorial de la Loire*, à la date du 24 avril, M. F. Caillat (non F. Taillac), après avoir avoué qu'il se rend souvent à St Chamond pour ses affaires, et qu'il est naturellement l'égotisme une si belle chose ! — partisan de cette ligne de raccordement, dit quelques propriétaires de cette rue ont signé une pétition contenant une protestation contre l'établissement de cette ligne.

Le correspondant du *Mémorial* ajoute, avec la désolure qui sied aux gens dont les intérêts ne sont pas en jeu : « qu'importe la protestation de quelques propriétaires, lorsqu'il s'agit du bien être d'une partie de la population ? Notez que *bien être personnel* est sous-entendu dans l'esprit de celui qui a exprimé cette idée. »

Nous venons protester contre cette manière d'envisager les choses et rectifier une erreur matérielle.

Ce ne sont pas quelques propriétaires seulement qui ont signé cette protestation ; 52 sur 54 y ont adhéré et les deux abstentionnistes avaient des motifs particuliers pour ne pas signer.

Il sera facile à M. Taillac de vérifier l'exactitude de cette rectification, s'il persiste à vouloir se livrer à la petite enquête dont il nous menace.

Ce ne nous sommes pas mépris sur la portée de l'établissement d'une voie de transit rue de la République. Si on a cherché à obtenir cette chose, c'est avec l'arrière-pensée bien arrêtée d'en faire à bref délai une ligne de voyageurs.

Les réus systématiquement par la Compagnie, de toute autre combinaison, en est la meilleure preuve.

Nous espérons donc, dans l'intérêt même de la sécurité publique, que le ministre des travaux publics refusera l'autorisation sollicitée, et que la rue de la République, déjà insalubre, restera entièrement libre.

Si la Compagnie des tramways n'a besoin réellement que d'une ligne de raccordement, elle n'a qu'à accepter les offres qui lui ont été proposées.

Agreez, etc.

B. F.

« Un des propriétaires signataires de la pétition. »

Un vieillard de soixante-quatre ans, m. m. Jean Chénéd, demeurant rue du Hasard, maison Serve, et qui était encore ouvrier mineur au service de la Compagnie des mines de Villebois, descendait hier matin dans un des puits de la concession, lorsqu'il fut atteint, à la tête, par un débris de roche qui s'était détaché de la paroi du puits.

Ce malheureux a été remonté au jour et transporté aussitôt à son domicile où il a expiré le même jour à 9 heures du soir sans avoir repris connaissance.

Nous ne donnerons que demain le compte-rendu du meeting d'hier, en même temps que celui de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Firminy et à laquelle nous avons tenu à assister.

On nous prie d'insérer la lettre suivante : « Saint-Etienne, 30 avril. »

Monsieur le rédacteur,

La question relative à l'établissement, dans la rue de la République, d'une voie ferrée destinée à relier la ligne de tramways à vapeur de Saint-Chamond Rive de Gier à celles de l'intérieur et de Firminy, a soulevé des controverses où de nombreuses erreurs d'appréciations se sont glissées.

Ainsi, dans une lettre adressée au *Mémorial de la Loire*, à la date du 24 avril, M. F. Caillat (non F. Taillac), après avoir avoué qu'il se rend souvent à St Chamond pour ses affaires, et qu'il est naturellement l'égotisme une si belle chose ! — partisan de cette ligne de raccordement, dit quelques propriétaires de cette rue ont signé une pétition contenant une protestation contre l'établissement de cette ligne.

Le correspondant du *Mémorial* ajoute, avec la désolure qui sied aux gens dont les intérêts ne sont pas en jeu : « qu'importe la protestation de quelques propriétaires, lorsqu'il s'agit du bien être d'une partie de la population ? Notez que *bien être personnel* est sous-entendu dans l'esprit de celui qui a exprimé cette idée. »

Nous venons protester contre cette manière d'envisager les choses et rectifier une erreur matérielle.

Ce ne sont pas quelques propriétaires seulement qui ont signé cette protestation ; 52 sur 54 y ont adhéré et les deux abstentionnistes avaient des motifs particuliers pour ne pas signer.

Il sera facile à M. Taillac de vérifier l'exactitude de cette rectification, s'il persiste à vouloir se livrer à la petite enquête dont il nous menace.

Ce ne nous sommes pas mépris sur la portée de l'établissement d'une voie de transit rue de la République. Si on a cherché à obtenir cette chose, c'est avec l'arrière-pensée bien arrêtée d'en faire à bref délai une ligne de voyageurs.

Les réus systématiquement par la Compagnie, de toute autre combinaison, en est la meilleure preuve.

Nous espérons donc, dans l'intérêt même de la sécurité publique, que le ministre des travaux publics refusera l'autorisation sollicitée, et que la rue de la République, déjà insalubre, restera entièrement libre.

Si la Compagnie des tramways n'a besoin réellement que d'une ligne de raccordement, elle n'a qu'à accepter les offres qui lui ont été proposées.

Agreez, etc.

B. F.

« Un des propriétaires signataires de la pétition. »

Un vieillard de soixante-quatre ans, m. m. Jean Chénéd, demeurant rue du Hasard, maison Serve, et qui était encore ouvrier mineur au service de la Compagnie des mines de Villebois, descendait hier matin dans un des puits de la concession, lorsqu'il fut atteint, à la tête, par un débris de roche qui s'était détaché de la paroi du puits.

Ce malheureux a été remonté au jour et transporté aussitôt à son domicile où il a expiré le même jour à 9 heures du soir sans avoir repris connaissance.

Nous ne donnerons que demain le compte-rendu du meeting d'hier, en même temps que celui de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Firminy et à laquelle nous avons tenu à assister.

On nous prie d'insérer la lettre suivante : « Saint-Etienne, 30 avril. »

Monsieur le rédacteur,

La question relative à l'établissement, dans la rue de la République, d'une voie ferrée destinée à relier la ligne de tramways à vapeur de Saint-Chamond Rive de Gier à celles de l'intérieur et de Firminy, a soulevé des controverses où de nombreuses erreurs d'appréciations se sont glissées.

Ainsi, dans une lettre adressée au *Mémorial de la Loire*, à la date du 24 avril, M. F. Caillat (non F. Taillac), après avoir avoué qu'il se rend souvent à St Chamond pour ses affaires, et qu'il est naturellement l'égotisme une si belle chose ! — partisan de cette ligne de raccordement, dit quelques propriétaires de cette rue ont signé une pétition contenant une protestation contre l'établissement de cette ligne.

Le correspondant du *Mémorial* ajoute, avec la désolure qui sied aux gens dont les intérêts ne sont pas en jeu : « qu'importe la protestation de quelques propriétaires, lorsqu'il s'agit du bien être d'une partie de la population ? Notez que *bien être personnel* est sous-entendu dans l'esprit de celui qui a exprimé cette idée. »

Nous venons protester contre cette manière d'envisager les choses et rectifier une erreur matérielle.

Ce ne sont pas quelques propriétaires seulement qui ont signé cette protestation ; 52 sur 54 y ont adhéré et les deux abstentionnistes avaient des motifs particuliers pour ne pas signer.

Il sera facile à M. Taillac de vérifier l'exactitude de cette rectification, s'il persiste à vouloir se livrer à la petite enquête dont il nous menace.

Ce ne nous sommes pas mépris sur la portée de l'établissement d'une voie de transit rue de la République. Si on a cherché à obtenir cette chose, c'est avec l'arrière-pensée bien arrêtée d'en faire à bref délai une ligne de voyageurs.

Les réus systématiquement par la Compagnie, de toute autre combinaison, en est la meilleure preuve.

Nous espérons donc, dans l'intérêt même de la sécurité publique, que le ministre des travaux publics refusera l'autorisation sollicitée, et que la rue de la République, déjà insalubre, restera entièrement libre.

Si la Compagnie des tramways n'a besoin réellement que d'une ligne de raccordement, elle n'a qu'à accepter les offres qui lui ont été proposées.

Agreez, etc.

B. F.

« Un des propriétaires signataires de la pétition. »

Un vieillard de soixante-quatre ans, m. m. Jean Chénéd, demeurant rue du Hasard, maison Serve, et qui était encore ouvrier mineur au service de la Compagnie des mines de Villebois, descendait hier matin dans un des puits de la concession, lorsqu'il fut atteint, à la tête, par un débris de roche qui s'était détaché de la paroi du puits.

Ce malheureux a été remonté au jour et transporté aussitôt à son domicile où il a expiré le même jour à 9 heures du soir sans avoir repris connaissance.

Nous ne donnerons que demain le compte-rendu du meeting d'hier, en même temps que celui de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Firminy et à laquelle nous avons tenu à assister.

On nous prie d'insérer la lettre suivante : « Saint-Etienne, 30 avril. »

Monsieur le rédacteur,

La question relative à l'établissement, dans la rue de la République, d'une voie ferrée destinée à relier la ligne de tramways à vapeur de Saint-Chamond Rive de Gier à celles de l'intérieur et de Firminy, a soulevé des controverses où de nombreuses erreurs d'appréciations se sont glissées.

Ainsi, dans une lettre adressée au *Mémorial de la Loire*, à la date du 24 avril, M. F. Caillat (non F. Taillac), après avoir avoué qu'il se rend souvent à St Chamond pour ses affaires, et qu'il est naturellement l'égotisme une si belle chose ! — partisan de cette ligne de raccordement, dit quelques propriétaires de cette rue ont signé une pétition contenant une protestation contre l'établissement de cette ligne.

Le correspondant du *Mémorial* ajoute, avec la désolure qui sied aux gens dont les intérêts ne sont pas en jeu : « qu'importe la protestation de quelques propriétaires, lorsqu'il s'agit du bien être d'une partie de la population ? Notez que *bien être personnel* est sous-entendu dans l'esprit de celui qui a exprimé cette idée. »

Nous venons protester contre cette manière d'envisager les choses et rectifier une erreur matérielle.

Ce ne sont pas quelques propriétaires seulement qui ont signé cette protestation ; 52 sur 54 y ont adhéré et les deux abstentionnistes avaient des motifs particuliers pour ne pas signer.

Il sera facile à M. Taillac de vérifier l'exactitude de cette rectification, s'il persiste à vouloir se livrer à la petite enquête dont il nous menace.

Ce ne nous sommes pas mépris sur la portée de l'établissement d'une voie de transit rue de la République. Si on a cherché à obtenir cette chose, c'est avec l'arrière-pensée bien arrêtée d'en faire à bref délai une ligne de voyageurs.

Les réus systématiquement par la Compagnie, de toute autre combinaison, en est la meilleure preuve.

Nous espérons donc, dans l'intérêt même de la sécurité publique, que le ministre des travaux publics refusera l'autorisation sollicitée, et que la rue de la République, déjà insalubre, restera entièrement libre.

Si la Compagnie des tramways n'a besoin réellement que d'une ligne de raccordement, elle n'a qu'à accepter les offres qui lui ont été proposées.

Agreez, etc.

B. F.

« Un des propriétaires signataires de la pétition. »

Un vieillard de soixante-quatre ans, m. m. Jean Chénéd, demeurant rue du Hasard, maison Serve, et qui était encore ouvrier mineur au service de la Compagnie des mines de Villebois, descendait hier matin dans un des puits de la concession, lorsqu'il fut atteint, à la tête, par un débris de roche qui s'était détaché de la paroi du puits.

Ce malheureux a été remonté au jour et transporté aussitôt à son domicile où il a expiré le même jour à 9 heures du soir sans avoir repris connaissance.

La chambre syndicale des veloutiers invite ses adhérents (qui n'auraient pas apporté leur carnet à la réunion cantonale, de les apporter jusqu'au 2 mai, au siège social place Marengo, 4 (Cercle des tisseurs), à l'entresol, pour la vérification des comptes avec le grand livre de la Société.

Pour le président, GONOW.

ISERE

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Grenoble. — Le conseil municipal s'est réuni ce matin à l'Hôtel-de-Ville, conformément à la loi, pour élire le maire et les adjoints.

M. Dantard, doyen du conseil, prend place au bureau, et il est procédé aux élections qui donnent les résultats suivants : Maire : M. Edouard Rey, élu par 26 voix sur 28 votants.

Adjoints : MM. Eymard par 22 voix Durand-Savoyat par 21 voix, et M. Germain, à l'unanimité.

ELECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Les électeurs patrons de la deuxième catégorie convoqués ce matin pour élire un conseiller prud'homme, ont nommé M. Vire, entrepreneur de travaux, en remplacement de M. Jay, décédé.

Les électeurs ouvriers appartenant à la deuxième catégorie, ont élu ce matin, pour faire partie du conseil des prud'hommes, MM. Cartana, ouvrier menuisier, et Gayet, mécanicien.

DIOME

Bourg-de-Péage. — Aujourd'hui a eu lieu l'installation du maire et des adjoints. Vingt-deux conseillers municipaux sur vingt-trois assistaient à la séance, qui était présidée par M. Maurice Didier-Bourne, doyen d'âge.

Ont été élus :

MM. Charles Mossant, maire. 20 voix.
Seyvet Firmin, 1^{er} adj. 18 —
Allemand Louisain, 2^e adj. 18 —

Nous ne pouvons qu'adresser nos plus vifs remerciements aux membres du Conseil municipal d'avoir fait un tel choix.

Ce choix satisfait complètement la population.

Un bon point à nos églises.

ARDECHE

Aubenas. — Concours régional et centenaire d'Olivier de Serres, du 29 avril au 8 mai.

Fête de charité, le mercredi 3 mai 1882.

Grande cavalcade au bénéfice des pauvres.

Voici le programme de la cavalcade : Officiers de gendarmerie et gendarmes à cheval, ouvrant la marche du cortège.

Partie historique. — (Entrée de Louis XIII à Aubenas.) — Trompettes à cheval, hérauts d'armes, porte étendard, peloton des halberdiers, musique des gardes françaises (lyre Boguissier), officiers de mousquetaires, mousquetaires de la Reine, hérauts d'armes (avec masses), la Cour, pages et bouffons, Louis XIII — Grands officiers de la cour, grand aumônier d'artillerie, officiers de mousquetaires, mousquetaires du roi, peloton des halberdiers, bombardiers, arquebusiers, hommes du peuple.

Partie fantaisiste. — (Groupes et chars) — Musiciens Aïda (musique de Vals), premier char de l'Agriculture (hommes à Olivier de Serres), 2^e char de l'horticulture, 3^e char de Gambrius (groupes d'opéra-lyrique), 4^e char de la riche vivaraise (société de secours mutuels), 5^e char de l'éléphant (partie du monde (groupes de catholiques), 6^e la charité (char de l'œuvre), groupe de quatuors, 7^e char de l'innocence (bouquetiers), 8^e char de l'industrie, 9^e le monde renversé, 10^e le prince charmant, 11^e char du charlatan (musiciens-quatuors).

Groupes divers. — Les savants, joncheurs de cornemuse, piffarari, arabes, chœurs, sauvages, la grivoiserie et le bouff (table), singes, gendarmes de Monaco, etc.

Les costumes sont fournis par la maison Morin, costumier du Grand Opéra de Paris.

La cavalcade partira à une heure précise de la cour des usines de M. Daydier, au pont d'Ucel.

SAONE-ET-LOIRE

CHEVAL EMPORTE

Macon. — Ce matin, vers 10 h., un cheval attelé à une voiture dit break, s'est emporté sur le quai du Sud, près du pont St-Laurent, et dans sa course folle, il est allé s'abattre dans la denture faisant l'angle de la rue du Pont et du quai Nord.

Le cheval n'a eu aucun mal.

On a que des dégâts matériels à déplorer.

LIV

M. de Logery, on le comprend sans peine, ne voulait confier à qui que ce fut le secret d'une affaire qui le touchait si près.

Si rien ne venait justifier les soupçons d'Hélène, il importait d'éviter tout scandale et tout bruit inutile.

— Connaissez-vous Daniel Gailliet ? — demanda le chef de la sûreté.

— Oui, et je sais qu'on peut compter sur lui.

— C'est un homme dont je puis répondre. Il est intelligent, zélé, et d'une absolue discrétion.

— N'est-il pas chargé des recherches concernant une certaine Fanny Vernant, accusée d'infanticide ?

— Oui... — Son enquête, jusqu'à présent, n'a donné que des résultats négatifs ; mais il ne se décourage point et je crois qu'il arrivera. Voulez-vous employer Daniel Gailliet ?

— Parfaitement.

— Il n'est pas de service aujourd'hui, je vais l'envoyer chercher, et si on le trouve chez lui, ce qui me semble probable, avant une heure il sera dans votre cabinet.

— Mille fois merci.

Armand, ayant une heure devant lui, en profita pour se rendre chez le chimiste.

— Vous venez pour l'analyse du globe ? lui dit ce dernier en le voyant entrer dans son laboratoire.

— Oui, cher monsieur. Cette analyse est elle terminée ?

— Depuis hier.

— Qu'en concluez vous ?

— Rien de positif... — le principe corrosif contenu dans la granule est si faible que sa dose centuplée suffirait à peine pour déterminer la mort... — Je ne crois donc pas que ce principe ait pu servir de base à un empoisonnement.

Il avait lu les dernières lignes tracées par Jeanne expirante, il avait vu la fausse Adrienne de Lassény, il avait vu le *camp de fondre*, comme on disait au siècle dernier, et son cœur débordait d'amour pour la jeune fille que madame de Chassin appelait un ange.

Cet ange ayant promis de faire bientôt connaître sa nouvelle demeure, l'attendait avec une fiévreuse impatience le moment d'aller lui témoigner de nouveau sa reconnaissance pour les soins prodigués par elle à la duchesse, et en même temps pour tomber à ses pieds et pour la supplier d'accepter son nom.

Il ne se souvenait même pas des accusations formulées par Hélène, ou, s'il s'en souvenait, il les attribuait à une crise de délire que le désespoir avait provoquée.

La preuve, selon lui, que ces accusations étaient folles, c'est que M. de Logery, l'homme grave, le magistrat défiant, avait refusé de les accueillir, et adressé d'affectueuses mais fermes remontrances à celle qui les prononçait.

En quittant l'hôtel de Chassin, Armand se rendit à la Préfecture de police auprès du chef de la sûreté qui le reçut sur-le-champ et lui demanda avec sa courtoisie habituelle :

— Que puis-je faire, monsieur les substitut, pour vous être agréable ou utile ?

— Je viens vous prier, — répondit Armand, — de mettre à ma disposition, en vue d'une affaire qui me touche personnellement, un de vos agents les plus habiles, les plus discrets, les plus sûrs, un homme, enfin, investi de votre confiance entière.

— S'agit-il d'une enquête judiciaire ? — Non, mais d'une enquête toute particulière, faite dans un intérêt presque personnel, je vous le répète... — Ma démarche n'a rien d'officiel... — C'est un service absolument privé que je sollicite de vous.

Un éclair de joie passa dans les prunelles ternies du vieillard, qui se leva et prit entre ses deux mains son front brûlant.

Le substitut suivait ses mouvements et étudiait sa physiognomie avec une attention pleine de défiance.

N'ayant point perdu le souvenir des scènes violentes dont Marianne Gilbert avait été la cause, il se demandait avec effroi si véritablement le duc n'éprouvait pas pour Adrienne un amour séculaire.

Allons, murmura tout à coup le vieillard, c'est bien fini, je le sens. Ma vie s'en va ! Et cependant je voudrais vivre encore.

— Vous le devez, répondit le substitut. Vous le devez pour vos enfants.

— Pour mes enfants, répéta le duc en hochant la tête ; pour mes enfants... Oui...

Tout bas il ajoutait :

— Pour elle surtout... pour elle... Armand de Logery prit congé et se retira.

Un grand trouble s'empara de lui. L'attitude embarrassée de son oncle lui semblait fâcheuse, mais néanmoins il n'osait en tirer aucune conclusion.

Roger, — ainsi que nous avons entendu Hélène le dire à son fiancé, — s'était rendu au ministère afin de solliciter un congé renouvelable. La permission de son colonel n'ayant été donnée que pour une semaine.

Les raisons de famille venant à l'appui de sa demande étaient malheureusement trop sérieuses.

On lui promit une réponse prochaine et favorable.

La mort de la duchesse allait mettre ses deux enfants en possession de la fortune apportée par elle ; mais ce n'était point pour ce motif de succession à régler que Roger désirait ne plus retourner au régiment.

Un vieillard de soixante-quatre ans, m. m. Jean Chénéd, demeurant rue du Hasard, maison Serve, et qui était encore ouvrier mineur au service de la Compagnie des mines de Villebois, descendait hier matin dans un des puits de la concession, lorsqu'il fut atteint, à la tête, par un débris de roche qui s'était détaché de la paroi du puits.

Ce malheureux a été remonté au jour et transporté aussitôt à son domicile où il a expiré le même jour à 9 heures du soir sans avoir repris connaissance.

Nous ne donnerons que demain le compte-rendu du meeting d'hier, en même temps que celui de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Firminy et à laquelle nous avons tenu à assister.

On nous prie d'insérer la lettre suivante : « Saint-Etienne, 30 avril. »

Monsieur le rédacteur,

La question relative à l'établissement, dans la rue de la République, d'une voie ferrée destinée à relier la ligne de tramways à vapeur de Saint-Chamond Rive de Gier à celles de l'intérieur et de Firminy, a soulevé des controverses où de nombreuses erreurs d'appréciations se sont glissées.

Ainsi, dans une lettre adressée au *Mémorial de la Loire*, à la date du 24 avril, M. F. Caillat (non F. Taillac), après avoir avoué qu'il se rend souvent à St Chamond pour ses affaires, et qu'il est naturellement l'égotisme une si belle chose ! — partisan de cette ligne de raccordement, dit quelques propriétaires de cette rue ont signé une pétition contenant une protestation contre l'établissement de cette ligne.

Le correspondant du *Mémorial* ajoute, avec la désolure qui sied aux gens dont les intérêts ne sont pas en jeu : « qu'importe la protestation de quelques propriétaires, lorsqu'il s'agit du bien être d'une partie de la population ? Notez que *bien être personnel* est sous-entendu dans l'esprit de celui qui a exprimé cette idée. »

Nous venons protester contre cette manière d'envisager les choses et rectifier une erreur matérielle.

Ce ne sont pas quelques propriétaires seulement qui ont signé cette protestation ; 52 sur 54 y ont adhéré et les deux abstentionnistes avaient des motifs particuliers pour ne pas signer.

Il sera facile à M. Taillac de vérifier l'exactitude de cette rectification, s'il persiste à vouloir se livrer à la petite enquête dont il nous menace.

Ce ne nous sommes pas mépris sur la portée de l'établissement d'une voie de transit rue de la République. Si on a cherché à obtenir cette chose, c'est avec l'arrière-pensée bien arrêtée d'en faire à bref délai une ligne de voyageurs.

Les réus systématiquement par la Compagnie, de toute autre combinaison, en est la meilleure preuve.

Nous espérons donc, dans l'intérêt même de la sécurité publique, que le ministre des travaux publics refusera l'autorisation sollicitée, et que la rue de la République, déjà insalubre

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 % aux sous-échéances	2 ans
4 % id. id.	18 mois
3 % id. id.	1 an
2 % id. id.	6 mois
2 % id. id.	3 mois
1 % à l'argent remboursable à vue	

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue La Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

Boulevard de la Croix-Rouge, 169.

Place du Pont, 2, Guillotière

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Celature PUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches

Guérison radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

Siège social, rue de Foy, 2

Opérations de la Société : Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de litres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Rente.

Service spécial pour la Caisse de Rente.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc. On s'abonne au bureau du journal. A Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 3 francs par an

Département du sang et des bureaux. Sirof de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous servez de la **Pommade cheveluine Ramognino** qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade cheveluine** pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbre-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Dalpy.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année.

HYGIÈNE DU TEINT

Blanchir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait antihélique ou Lait Candès**.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesse, taches de rousseur, son, lentilles, hale, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 36, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 3, à Lyon.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

VENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vial-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Docteur, Lyon

Fension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrets

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31 LYON

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Il donne le cours exact des produits et autres cotations de tous les marchés et possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production et de consommation.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et autres, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

31, rue de Bonnel et le Dimanche

Il donne le cours exact des produits et autres cotations de tous les marchés et possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production et de consommation.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et autres, sur

mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 3, angle de Quai de la Guillotière, Lyon.

Imprimerie de l'Écho Lyonnais

Avis d'acquisition

M. Dumoulin (Francis) ayant acquis le fonds de comptoir et débit de boissons sur table que M. Desnoyelle exploitait rue Pierre-Cornelle, 36, prévient les ayant droits d'adresser leurs réclamations à M. Dumoulin, dans les dix jours sous peine de forclusion.

M^{me} ANTONIA

somnambule 2, r. Childebert n° douzième. Cabinet de 1 à 5 h.

A VENDRE

un banc de vaisselle, existence 12 ans, bien situé, prix 400 francs. S'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3040.

L'AVENIR par les Cartes et

la main. Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 5 h. (dimanches exceptés).

M^{me} STEPHANIE

M^{lle} CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1^{er} LYON

ON DEMANDE

à acheter un cheval de 6 à 7 ans, bai-brun ou cerise, taille 1m70. Adresser les offres à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3022.

M^{me} HIRSHMANN

Avant les cartes, 14, rue Confort, Lyon

AMER PICON

M. Cl. Favrot, négociant, 8, rue Suchet, à Lyon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il est toujours l'unique dépositaire de l'Amer Picon pour Lyon et le département du Rhône, et que nul autre que lui ne peut se présenter comme agent ou dépositaire de la maison A. PICON.

40^e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecour, Lyon

Tenu par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)

CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS D'ENFANTS

Depuis 5 francs

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON

souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général : pharmacie Léon BERTRAND, 55, place de la République. Détail : Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21 ; pharmacie Bussat, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just ; pharmacie Boyssonnet, cours de Broches ; pharmacie Centrale ; pharm. Vial, à Vaise.

A GRENOBLE : Pharmacie Chatrousse et Marcel ; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue du Foy, 4.

Une Maison qui attire en ce moment l'attention de TOUT LYON

Et des Départements environnants

est la **GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE** qui, en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang. Ce véritable succès n'est certainement dû qu'à la bonne tenue de cette maison, à la confection consciencieuse des préparations et à l'impression du personnel à servir vite et bien les nombreux clients qui, à certaines heures, envahissent littéralement cet établissement sans rival. Toutes les ordonnances préparées sous la surveillance assidue de M. Pétrus ROCHAT, pharmacien de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et propriétaire de cette maison, sont garanties et vendues avec une confiance de près de moitié avec les autres pharmacies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lui accorder toute leur confiance. Eau d'Hunyadi Janos 0,60 c. la bouteille. Fer Bravais, 3 fr. 50 le grand flacon. Tous les thés purgatifs à 0,90 c. la boîte. Rabais importants sur toutes les spécialités et toutes les eaux minérales. 24, rue Mercière et rue Dubois, 3 (près le quai Saint-Antoine).

GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

Succursale SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine
CORRESPONDANT DE L'AGENCE NAYAS LYON - 14, Rue Confort - LYON
Succursale GRENOBLE Passage Teissières

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès - Saint public - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelliste - République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Eclair - Moniteur des soies - Bulletin du Moniteur des Soies - Courrier du Commerce - Echo viticole - Lyon horticoles - Gazette agricole - Monde agricole - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. - Moniteur de la Loire. - Journal de Saint-Etienne. - La Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. - Courrier de Dauphiné - Petit Dauphinois.
Vienna : Journal de Vienna.
Meyzieux : Indicateur.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les journaux français et étrangers
Agents exclusifs des principaux journaux suisses pour la Suisse, l'Est et le Midi de la France

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

Compagnie